

Le budget de la Région Centre-Val de Loire est élaboré dans le cadre d'une procédure budgétaire annuelle ponctuée par des étapes successives :

1. le **débat d'orientations budgétaires**. Il fait l'objet d'un vote (octobre N-1) ;
2. le **budget primitif** est voté après avis du Conseil économique, social et environnemental régional (décembre N-1) ;
3. des modifications sont susceptibles d'être apportées au budget en adoptant un **budget supplémentaire** (juin N) ou une **décision modificative** (octobre N) ;
4. le **compte administratif**, qui rend compte de l'exécution du budget, est adopté l'année suivante (juin N+1 au moment du vote du budget supplémentaire).

Le budget de la Région Centre-Val de Loire comprend des dépenses (charges de fonctionnement, dépenses d'intervention sur les politiques régionales, remboursements liés à la dette) ainsi que des recettes (fiscalité directe et indirecte, dotations de l'Etat, fonds européens, autres recettes).

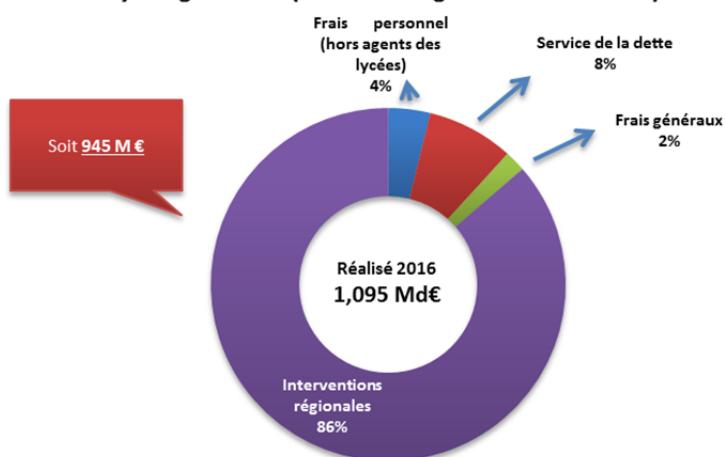
Le niveau des dépenses réalisées par la Région Centre-Val de Loire au titre de l'exercice 2016 est **en hausse de 3 %** par rapport à l'exercice 2015. Depuis 2004, sous l'effet des transferts de compétences successifs, le budget global de la Région a augmenté de près de 60 % pour atteindre plus d'un milliard d'euros. En 2016, il s'est élevé à **1,095 Md€** (hors réaménagement de la dette). Il comprend :

- 706 M€ en section de fonctionnement ;
- 388 M€ en section d'investissement.

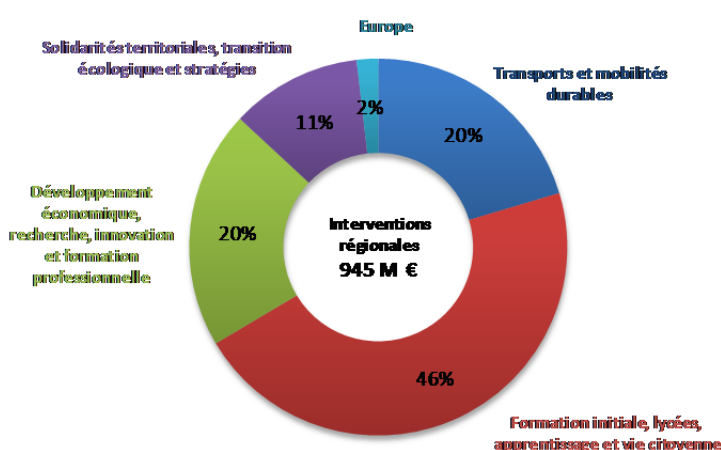
✓ **Des dépenses maîtrisées en adéquation avec les priorités régionales**

Toutes sections confondues et grâce à une optimisation des ressources, **près de 86 % des dépenses réalisées** par la Région Centre-Val de Loire ont été **consacrées aux interventions régionales**, soit 945 M€ répartis comme suit :

Répartition des crédits entre interventions régionales et moyens généraux (hors aménagement de la dette)



Répartition des crédits par politique publique régionale (toutes sections confondues)



Au cours de l'exercice 2016, **près de 435 M€ ont été consacrés à l'enseignement et à la vie citoyenne (46 % du budget)**. C'est le premier budget de la Région Centre-Val de Loire, suivis par celui des transports et des mobilités durables (192 M€) puis l'action économique et la formation professionnelle (192 M€, soit 20 % du budget).

Signe d'une gestion financière maîtrisée, la Région Centre-Val de Loire a respecté tous les objectifs financiers qu'elle s'était assignée pour l'exercice 2016.

Objectifs financiers de la Région Centre-Val de Loire pour l'exercice 2016	Niveau de performance atteint par le compte administratif 2016
Un taux d'épargne brute supérieur à 20 %	22,3 %
Un taux d'autofinancement supérieur à 40 %	44,5 %
Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans	3,38 années

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de + 2,6 % par rapport au compte administratif 2015. **L'effort d'investissement en faveur du territoire régional est en hausse de 3 %** afin de soutenir l'activité économique. Le niveau de l'investissement régional s'est élevé à 313 M€ pour l'année 2016 (hors remboursement et refinancement de la dette).

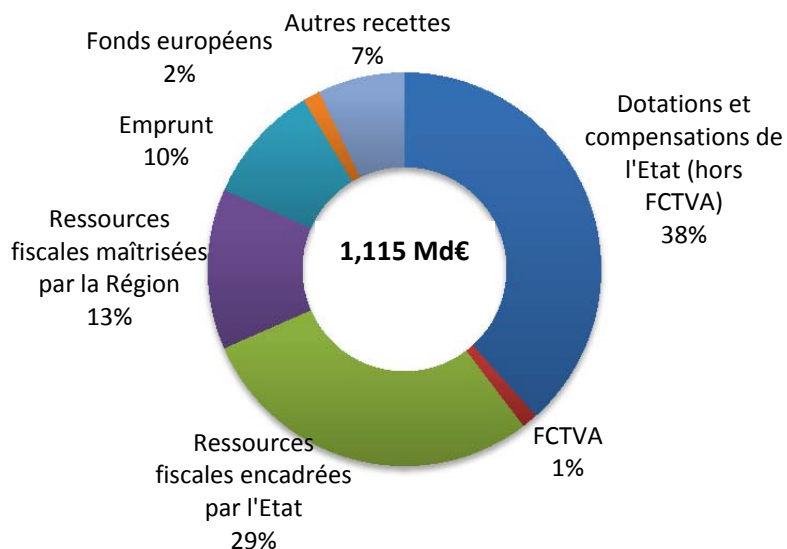
✓ Des ressources financières encore contraintes

Toutes sections confondues, **les ressources régionales** (hors emprunt) **ont reculé de 1,3 %** par rapport au compte administratif 2015 (- 13,1 M€). En résumé :

- le montant des dotations de l'Etat diminue de près de 6 % (- 27,4 M€) sous l'effet de la poursuite du plan de redressement des comptes publics, du remplacement par l'Etat de certaines dotations par des produits fiscaux, et du préfinancement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) intervenu dans le courant de l'exercice 2015 ;
- le produit des fonds européens a été divisé par 3 (- 31,5 M€) en raison de leur caractère cyclique lié à la fin du mandatement des opérations figurant dans la programmation 2007-2013 et le déploiement de la programmation pour la période 2014-2020 ;
- le produit des ressources fiscales régionales progresse de 3 % (+ 12,9 M€) sous l'effet de l'introduction de nouvelles ressources fiscales et du dynamisme des ressources fiscales maîtrisées par l'Etat ;
- le montant des autres recettes progresse très fortement (+ 75 %, soit + 32,9 M€), principalement sous l'effet du soutien financier de l'Etat au titre de la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi » et de produits financiers exceptionnels.

Les dotations et compensations de l'Etat (FCTVA compris) représentent encore 39 % de l'ensemble des ressources régionales en 2016 (- 4 points par rapport à l'exercice précédent). La part du produit de la fiscalité directe et indirecte demeure stable à 42 % (+ 1 point). L'emprunt représente 10 % des ressources régionales (+ 2 points).

Répartition globale des ressources (2016) (fonctionnement + investissement)



✓ Une dette en adéquation avec l'effort d'investissement de la Région

La dette « réglementaire » (dette amortissable + CPE) s'établit à 686,7 M€ au 31/12/2016. En agrégeant l'encours des crédits-baux, l'ensemble des engagements financiers de la Région se chiffre à 917,2 M€. Depuis 2012, l'encours de dette a progressé de 8,4 % **en adéquation avec la progression des dépenses d'investissement** qui, sur la même période, affiche une augmentation de 11,7 %.

Pour satisfaire à l'équilibre budgétaire, la Région s'est financée, sur l'année 2016, au moindre coût grâce à des conventions de financement attractives :

1. 17,538 M€ ont été contractualisés à **taux zéro** auprès de la Caisse des dépôts ;
2. 88,862 M€, mobilisés auprès de la BEI, ont été positionnés sur EURIBOR 3 mois + 0,343 % soit une **première échéance au taux de 0,007 %**.

En incluant ces dernières mobilisations, **le taux moyen de la dette** se positionne au 31/12/2016 à **1,42 %**. Compte tenu de la baisse constante du taux moyen observée sur les cinq derniers exercices, le **mandatement des intérêts a reculé de près de 28 %** par rapport à 2012 et ce malgré l'intégration dans la dette réglementaire de l'encours relatif au contrat de performance énergétique.

Sur le volet trésorerie, la Région Centre-Val de Loire a augmenté, en 2016, le plafond de son programme de manière à intensifier ses émissions des billets de trésorerie (160 M€ contre 100 M€ précédemment). De ce fait, le volume globalement émis est en augmentation de plus de 46 % par rapport à 2015. L'économie cumulée depuis 2014, en termes de frais financiers, s'élève à près de 1,1 M€ dont 0,6 M€ réalisés sur la seule année 2016 du fait d'émissions réalisées à taux négatifs (-0,351 % en moyenne).

Billets de trésorerie : titres de créance négociables émis sur le marché monétaire de un jour à un an maximum. Ils permettent aux collectivités d'emprunter directement à court terme sans passer par le système bancaire et en obtenant des conditions très proches du marché monétaire.

Budget primitif : Voté par l'assemblée délibérante, c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Région. Il est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il est voté par fonction, c'est-à-dire avec une présentation par grands domaines de compétences.

Capacité de désendettement : la durée, en nombre d'années dont a besoin une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute.

Compte administratif : document qui rend compte de l'exécution du budget de l'exercice précédent au regard des recettes et des dépenses prévues et autorisées par l'assemblée délibérante. Il fait apparaître le résultat de fin d'année.

Contrat de Performance Energétique : contrat de partenariat permettant à la Région de confier à son titulaire une mission globale de conception,

renovation, financement, maintenance et exploitation sur 18 lycées régionaux. Le titulaire s'engage contractuellement sur la réalisation d'économies d'énergie, la Région payant des loyers sur la durée du contrat.

Dépenses d'investissement : recouvrent les opérations de construction, d'équipement, d'acquisitions et de travaux d'infrastructures ainsi que le remboursement en capital de la dette.

Epargne brute (ou autofinancement) : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert à financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette en capital.

Epargne réelle : épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Recettes de fonctionnement : comprennent les impôts directs et indirects, des dotations de l'État, les ressources propres de la collectivité et des produits financiers.

Recettes d'investissement : comprennent des dotations et subventions de l'État, des concours d'autres collectivités, des ressources affectées ainsi que des emprunts.